

Fin des indemnités de formation : une vraie bonne chose ?

C'est une volonté politique : mettre fin aux indemnités de formation des jeunes sportifs.

Dans le foot, ça fait grincer quelques dents.

• Loïc DEFOORT

C'est le genre de situation à laquelle un parent de jeune footballeur n'est jamais sûr d'échapper. À chaque fin de saison, il suffit de tendre l'oreille pour entendre le mécontentement, voire la colère, de papas et de mamans qui s'indignent que le club où joue leur enfant s'oppose au départ de ce dernier si, en contrepartie, une somme d'argent ne lui est pas versée par les dirigeants de son nouveau club.

C'est ce qu'on appelle en football les indemnités de formation, d'application en Wallonie et non en Flandre, que le Ministre des Sports socialiste Rachid Madrane souhaite supprimer. 2019 pourrait constituer un vrai tournant pour le ballon rond dans les catégories d'âge. Mais ce changement de cap, qui rendra assurément les jeunes footballeurs plus libres de leurs mouvements, est-il finalement une bonne chose ?

Pour essayer d'y répondre, il faut tout d'abord comprendre ce que désire le ministre en Fédération Wallonie-Bruxelles... Et son projet se résume à ceci : interdire purement et simplement les indemnités de formation réclamées aux parents de sportifs mineurs ! Des indemnités qui aujourd'hui peuvent être légalement exigées par un club qu'un jeune affilié désire quitter pour un autre club sur base du décret de 2006 traitant

de l'organisation et du subventionnement du sport.

Cette mesure qui, à la base, existe pour protéger les petits clubs contre le pillage de leurs meilleures promesses par des clubs plus importants sans la moindre compensation pour le travail d'encadrement réalisé, est de nos jours remise régulièrement en question par des parents qui jugent immoral que des dirigeants monnaient en quelque sorte l'avenir sportif de leur enfant.

Des parents qui comprennent encore moins facilement la situation suite à l'émergence depuis quelques années d'une nouvelle tendance dans les transferts des jeunes footballeurs : alors qu'ils sont censés prendre à leur charge les indemnités de formation d'un joueur qu'ils souhaitent attirer chez eux, les clubs « acquéreurs » demandent plus souvent qu'avant aux parents du gamin ou de la gamine de supporter eux-mêmes les frais liés à l'arrivée dans leur club. D'où, de plus en plus, ce genre de réaction de la part de parents : « *Est-ce normal de payer pour continuer à voir son enfant jouer au foot dans un nouvel environnement où il se sentira assurément mieux que le précédent ?* »

Des situations plus saines ?

La réponse logique serait de dire « non » ! Mais force est de constater que cette pratique – demander aux parents

« Est-ce normal de payer pour continuer à voir

son enfant jouer au foot ? »

de supporter eux-mêmes les indemnités de formation – se répand alors qu'à la base, c'est bien le club bénéficiaire du transfert qui doit payer. D'où l'impression grandissante que la formation des jeunes devient un vrai business avec des footballeurs qui deviennent des marchandises. Au nom d'un sport pour tous sans frein ni contrainte, Rachid Madrane a la volonté de s'aligner sur ce qui se fait en Flandre en interdisant des indemnités de transfert liées à la formation, hormis pour les joueurs signant, avec leur club acquéreur, un contrat de sportif rémunéré.

S'il se désaffilie dans les règles, un jeune footballeur pourra donc bientôt quitter son club pour rejoindre un autre sans se soucier

DÉCRET DATE DE
2006
Indemnités

d'une somme d'argent à verser. On se dirige vers une libre circulation des jeunes sportifs. C'est une bonne chose dans l'absolu, et même une très bonne qui évitera des situations malsaines avec des clubs retenant parfois des jeunes grâce à une certaine

forme de chantage : pas d'argent, pas de départ ! Excellente affaire donc ? « *Pas tout à fait !* », tempèrent bien des clubs qui craignent pour leur avenir et donc pour celui de leurs affiliés, jeunes et moins jeunes. ■

Que dit le règlement actuel ?

Pour connaître les règles en vigueur en matière d'indemnités de formation en foot actuellement, il faut se référer au titre 5, qui traite des affiliés, du règlement en application à la fédération, plus précisément à son chapitre 3 et à l'article A523. Le voici : « *Lorsqu'une démission actée dans la période du 1^{er} au 30 avril au sein d'un club de la Communauté francophone ou germanophone est suivie d'une affectation à un autre club appartenant à une des communautés susmentionnées d'un*

joueur de moins de 25 ans, une indemnité de formation est due par le nouveau club au club ayant donné une formation au joueur durant sa période de formation. » Quel est le montant de ces indemnités ? Pour cette saison, les voici : « *89,50 € par saison de formation du joueur dans les catégories U6 jusqu'à U11 inclus ; 184,90 € par saison U12 jusqu'à U17 ; 363,90 € par saison U18 jusqu'à U21. »* Montants qui ne peuvent être réclamés qu'une seule fois par le club formateur !

L.D.

Indemnités et cotisations : « Deux fois dindons ! »

D'où vient l'indignation des parents à qui l'on réclame parfois, de plus en plus en fait, d'assumer eux-mêmes les indemnités de formation de leur enfant ?

Du fait principalement qu'ils jugent que ce dernier ne peut être « retenu de force », contre son gré, tout en faisant l'objet quelque part d'un chantage financier ! Ils comprennent encore moins en raison du fait qu'ils paient chaque année une cotisation pour voir leur enfant jouer : « *Pourquoi devrais-je déboursier plus de 1000 € pour mon gamin de 14 ans qui souhaite quitter le club où il joue depuis ses 5 ans, moyennant une cotisation annuelle de près de 150 €, mais au sein duquel il ne se sent plus à l'aise car il n'aime plus l'attitude de son entraîneur et de quelques-uns de ses coéquipiers ?*, nous interpellait encore en fin de saison passée un papa regrettant que son enfant ne prenne plus du tout de plaisir sur un terrain. *N'est-ce pas là une at-*

teinte à la liberté de mon gamin de pratiquer son sport dans un club où il s'épanouira réellement ? Indemnités et cotisations : on est deux fois dindons ! »

Quid de l'argent des cotisations ?

Quelle solution envisagée du coup ? Car les clubs ne s'en cachent pas réellement : les indemnités de formation sont une rentrée d'argent cruciale, du moins non négligeable, dans leur mode de fonctionnement. Et si elles disparaissent, il faudra bien aller dénicher l'argent ailleurs et ça passera sans doute par des cotisations revues – un peu ? – à la hausse... Disposition que certains parents ne verraient pas forcément d'un mauvais œil sous une seule condition : « *Qu'on nous assure que l'argent des cotisations aille bien à la formation des jeunes, via l'achat de matériel ou le défraiement d'entraîneurs diplômés, et non au financement des équipes premières.* » On est d'accord ! ■ **L.D.**

Un non-respect du décret ?

● Loïc WOOS

Nous avons demandé l'avis de Jean-Pierre Marechal, coordinateur des jeunes à Andrimont. « Il aurait fallu mieux respecter le décret de 2006. Cette indemnité doit se faire du club bénéficiaire vers le club formateur. Ici, ce sont les parents qui les payent » regrette-t-il.

De plus, le montant est parfois bien trop élevé. « Quand vous demandez 90 € par saison pour les jeunes d'U6 à U11, c'est normal, mais quand vous arrivez à des montants comme 360 € de U18 à U21, c'est beaucoup trop. »

Cette réforme créera un trou dans les finances des clubs, qu'il va falloir combler différemment, pense-t-il. « On va probablement devoir revoir les cotisations à la hausse. Déjà pour le moment, avec une cotisation qui tourne autour de 160 € par saison, en enlevant les dépenses obligatoires, on ne peut rien offrir d'autres aux jeu-

nes qu'une paire de bas.

Les gens rouspètent sur le prix des boissons ou des entrées, mais c'est notre seul moyen de faire vivre le club. »

En outre, cette réforme va tirer la formation vers le bas. « À tout niveau, une équipe est composée d'éléments plus forts et plus faibles. Sans cette retenue, les jeunes seront plus libres, donc les meilleurs éléments partiront dans des équipes plus huppées bien plus facilement, laissant ainsi les plus petits clubs en difficultés. Les grands seront encore plus forts, et les petits encore plus faibles » peste-t-il, avant de conclure : « On est un club qui aime aller chercher les jeunes U6 qui n'ont pas eu leur chance dans les autres clubs de la région. Si ces mêmes autres clubs viennent reprendre ces joueurs quand ils ont dix ans car on les a fait progresser, et ce sans aucune compensation, ce n'est pas logique pour nous non plus. » ■